Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

F. Vaucher, architecte et président du Département des Travaux publics de Genève.

Il fait ses premières études au Collège de Genève, obtient les diplômes de maturité classique et du baccalauréat ès lettres de l'Université de Genève, suit des cours à celle-ci, puis se rend à l'Ecole polytechnique fédérale dont il sort, en 1894, avec le diplôme d'ingénieur-mécanicien, pour faire encore un stage au laboratoire d'électricité de H.-F. Weber à cette même Ecole.

Sa carrière commence alors. Il est successivement ingénieur à la Société alsacienne d'électricité O. Schulze, à Strasbourg (1894), à la Compagnie de l'industrie électrique, à Sécheron-Genève (1895-1898), à la Société franco-suisse pour l'industrie électrique, à Genève (1898-1908), dont il devient le fondé de pouvoirs et où il s'occupe, en particulier, des installations électriques du chemin de fer Martigny-Châtelard.

Alphonse Vaucher

Il fonde, en 1908, un bureau d'ingénieurs avec M. M. Bremond, ingénieur civil, puis le quitte, en 1911, et s'établit comme ingénieur-conseil, s'occupant plus spécialement des questions d'électricité et d'hydraulique. Ses études l'amènent à cette époque à publier une note sur « Le calcul du coup de bélier dans les conduites d'eau sous pression » dans le « Bulletin technique » (1910). De 1913 à 1931, il est administrateur, puis administrateur-délégué de la Société des eaux de l'Arve, qui alimente une partie du canton de Genève.

Il fait partie de la Section genevoise de la *S. I. A.* et de la *G. e. P.*

Pour ceux qui ont eu l'occasion de fréquenter Alphonse Vaucher les traits caractéristiques de son caractère étaient une grande modestie, la conscience extrême apportée à son travail, la précision de ses idées, le sens des mathématiques, sa grande compétence dans les questions dont il s'occupait, la sûreté de son commerce, une aimable camaraderie envers ses anciens collègues, une bienveillance marquée pour les jeunes ingénieurs.

Son esprit était assez divers pour que la technique n'en fût pas la seule préoccupation. Enthousiaste de la montagne, il était membre du Club alpin suisse, où il était fort connu et dans le journal duquel il fit paraître une notice sur la résistance des cordes de montagne. Grand amateur de musique il jouait fort bien du violon et, grâce à son esprit de mathématicien, ne craignit pas de s'attaquer à la théorie par une « Théorie mathématique de l'échelle musicale » ainsi que par des « Notes additionnelles » à cette « théorie ».

Alphonse Vaucher a dignement porté le nom de sa famille et a fait honneur à sa profession, à son pays. Il laisse un souvenir durable à tous ceux qui l'ont connu. *E. E.*

BIBLIOGRAPHIE

Dictature de la liberté, par *Robert Aron.* Editions Grasset, Paris. 1 vol. Fr. f. 15.—.

C'est l'exposé, analytique et critique, par un de ses animateurs, du « mouvement Ordre-Nouveau » dont nous avons résumé la doctrine à la page 165 de notre numéro du 7 juillet 1934.

« Dictature ou liberté est un faux dilemme ; dictature et liberté, dictature pour la liberté, dictature de la liberté... formules beaucoup plus exactes, en ce qu'elles font la part des choses, de l'effort et de la routine, de l'humain et du mécanique, de l'avenir et du passé. »

Et, aux yeux de M. Aron, l'instrument de cette dictature de la liberté, c'est l'« Ordre-Nouveau ».

Geodätische Grundlagen der Vermessungen im Kanton Tessin und geodätische Grundlagen der Vermessungen im Kanton Basel, par *H. Zölly,* chef de la section de géodésie au Service topographique fédéral.

Ces deux intéressantes brochures sont des tirages à part de la « Revue suisse des mensurations» ; il s'agit de publications destinées à donner un aperçu historique des mensurations dans les cantons du Tessin et de Bâle. Au cours du siècle dernier ce domaine de la technique a évolué considérablement, tant au point de vue des méthodes qu'à celui de la technique instrumentale et le réseau trigonométrique du territoire a subi un développement parallèle. De nombreuses figures accompagnant le texte permettent de se rendre compte, non seulement de la structure des canevas planimétriques et altimétriques, mais aussi des moyens de signalisation et de repérage. En ce qui concerne les calculs, rappelons que les coordonnées sont conformes, l'axe neutre coïncidant avec le grand cercle de la sphère de référence passant par Berne et normal au méridien à l'origine. La déformation est donc maximum précisément au sud du Tessin, surtout pour les côtés du réseau parallèles à l'axe neutre. C'est là le point vulnérable de la mensuration suisse, si remarquable à d'autres égards. Le fait que la projection de « déformation minimum » n'a pas trouvé là son application est une énigme pour beaucoup, car aucun pays au monde ne se prête mieux que la Suisse à ce système qui aurait permis de réduire d'un tiers la limite des déformations. Cette réserve d'ordre général faite il convient de louer pleinement M. Zölly pour ses publications très intéressantes qui établissent que la Suisse est dotée d'une mensuration répondant à toutes les exigences modernes. A. A.

CARNET DES CONCOURS

Aménagement de la place de Vernier.

Ouvert aux architectes, dessinateurs et techniciens domiciliés à Genève, dès avant le 1er janvier 1934, et ceux de nationalité genevoise, domiciliés en Suisse ou à l'étranger.

Jury : MM. Lucien Dufour, maire ; E.-G. Choisy, directeur de la C. G. T. E. ; Ed. Virieux, architecte, direction du service du plan d'extension, à Lausanne ; J. Favarger, architecte, à Lausanne ; G. Bovy, architecte, à Genève ; professeur H. Bernoulli, architecte à Bâle, membre suppléant.

Terme : 2 mars 1936.

Récompenses : Fr. 3000 dont Fr. 1800 seront répartis en trois prix. Le solde (Fr. 1200) est mis à la disposition du jury pour procéder à l'achat de 6 projets au maximum.

Programme et annexes par le Secrétariat du Département des travaux publics de Genève, moyennant dépôt de Fr. 5.

AVIS

Le contrat entre la Société anonyme du « Bulletin technique de la Suisse romande », d'une part, et la Société suisse d'édition, d'autre part, venant à échéance à la fin de la présente année, nous avons l'avantage d'aviser nos abonnés et nos annonceurs qu'à partir du 1er janvier 1936, nous avons confié le service de publicité de notre revue à *Annonces-Suisses S. A.*, à Lausanne, société à laquelle nous les prions de reporter leur confiance.

Société du « Bulletin technique de la Suisse romande ».

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.